

Déploiement du réseau structurant intercommunal Express : ajustement tactique du réseau cible à court terme

(document préparatoire au point 2.1.1. de l'Organe de Consultation du bassin de mobilité de Namur du 24 septembre 2020)

Plusieurs propositions émanant de Communes et de l'OTW, émises à la fois à l'OCBM d'octobre 2019 et lors de réunions techniques, ont mené à une évolution du niveau de service des liaisons du réseau Express desservant le bassin de Namur.

L'Organe du 12/05/2020 avait émis un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les trois liaisons Express suivantes qui voyaient leur offre déjà évoluer en 2020 :

- Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont – Namur
- Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombrefe – Namur
- Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège

Les liaisons qui verront leur offre cible évoluer en 2021 (4 créations d'offre et 4 améliorations en 2021 d'offre existante) sont présentées ici. Un résumé ainsi que la carte de l'ensemble du réseau cible Express 2021 sont présentés en annexe à ce document.

Les liaisons ci-dessous seront créées et/ou renforcées au plus tard courant 2021 (les communes du bassin de mobilité de Namur sont soulignées) :

- **Bastogne – Sainte-Ode Bastogne - Tenneville - Nassogne - Marche-en-Famenne (- Somme-Leuze - Namur) (renforcement)**
 - Pour rappel, la liaison dispose actuellement de 2 parcours depuis Bastogne et Marche vers Namur le matin et de 3 parcours vers Bastogne l'après-midi (ligne 88).
 - Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h entre Bastogne et Marche-en-Famenne.
 - Les évolutions suivantes de l'offre cible ont été apportées depuis le dernier OCBM:
 - Cette liaison dessert le pôle d'emplois de Jambes via Somme-Leuze uniquement en heures de pointe (6h-9h et 16h-19h)
 - Cette liaison offre une desserte le dimanche avec 1 parcours depuis Bastogne jusque Namur pour assurer la mobilité estudiantine.

- **Ciney – Dinant (création)**

- Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - Cette liaison disposera d'un niveau de service cible de
 - 1 parcours par heure par sens en heure de pointe (6h-9h et 16h-19h) du lundi au vendredi
 - 1 parcours toutes les deux heures par sens le samedi.
 - Pour rappel, la liaison permettra de rejoindre Arlon, via une correspondance prévue en gare de Ciney. Depuis les derniers OCBM, elle permettra également de rejoindre Namur via une correspondance en gare de Ciney.
 - Cette liaison desservira le PAE de Sorinnes (200 emplois) ainsi que le CHU UCL Namur – Site Saint-Vincent de Dinant (800 emplois et 200 lits).

- **Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi (création)**

- Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison express est de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h en semaine.
- Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - Ajout de 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi
 - Cette liaison desservira le PAE Fleurus-Martinrou (1.050 emplois), le pôle université ULG Gembloux (500 emplois et 1.400 étudiants) et, uniquement en heures de pointe, le PAE Sauvenière (1.250 emplois).
 - Cette liaison permettra de rejoindre Bruxelles via une correspondance à Gembloux.

- **Gesves – Namur (création)**

- Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison unidirectionnelle express est de :
 - 1 parcours par heure uniquement aux heures de pointe vers Namur le matin (6h-9h) et vers Gesves le soir (16h-19h).
- Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - Cette liaison desservira le PAE de Naninne (2.150 emplois) et le pôle d'emplois de Jambes ;
 - La liaison permettra de rejoindre Bruxelles via une correspondance en gare de Namur.

- **Jodoigne – Incourt – Perwez – Ramilies – Eghezée – Namur (renforcement)**
 - Le niveau de service de cette liaison est actuellement de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h
 - Avec des renforts en heures de pointe.
 - Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
 - Maintien des renforts en heures de pointe ;
 - Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - La liaison dessert les communes d'Incourt et Perwez ;
 - La liaison dessert la clinique Saint-Luc de Bouge (1.200 emplois, 950 lits) ;
 - La liaison permet de rejoindre Liège via une correspondance en gare de Namur ;
 - La précision du niveau de service en heure de pointe :
 - 1 parcours supplémentaire/h en heures de pointe de Jodoigne à Namur toute l'année ;
 - 1 parcours supplémentaire/h en heures de pointe d'Eghezée à Namur toute l'année ;
 - 1 parcours supplémentaire/h en heures de pointe d'Eghezée à Namur en période scolaire ;
 - 1 parcours supplémentaire/h en heures de pointe d'Eghezée à Namur en période scolaire uniquement.
 - Ajout d'1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi.

- **Nivelles – Genappe – Villers-la-Ville – Sombreffe – Namur (renforcement)**
 - Le niveau de service de cette liaison est actuellement de :
 - En avril 2019, 1 parcours par heure et par sens uniquement aux heures de pointe (6h-9h et 16h-19h), soit 4 parcours/jour/sens du lundi au vendredi ;
 - En octobre 2020, 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h en semaine.
 - Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
 - 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi de 6h à 20h.
 - Les évolutions suivantes de l'offre cible ont été apportées depuis l'OCBM du 12/05/2020:
 - La précision de la correspondance en gare de Nivelles vers Bruxelles comme contrainte plutôt que la correspondance organisée en gare de Namur vers Liège.
 - L'OTW vise la mise en œuvre d'un renforcement du niveau de service de cette ligne encore en 2020.

- **Philippeville – Florennes – Mettet – Fosses-la-Ville – Floreffe – Namur (renforcement)**
 - Le niveau de service de cette liaison est actuellement de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h
 - Avec des renforts en heures de pointe ;
 - Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
 - Renforts en heures de pointe ;
 - Renforts dominicaux pour mobilité étudiante.
 - Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - La liaison dessert également les communes de Couvin et Viroinval (à étudier dans le cadre du redéploiement de la zone en 2021) ;
 - La liaison desservira le PAE de Mettet (350 emplois) et le PAE Namur-Ouest (650 emplois) ;
 - La précision du niveau de service en heures de pointe :
 - 2 parcours supplémentaire/h en heures de pointe de Philippeville à Namur ;
 - 1 parcours supplémentaire/h en heures de pointe de Philippeville à Namur en période scolaire uniquement.
 - 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi.
 - La liaison permettra de rejoindre Liège, via une correspondance prévue en gare de Namur. Elle permettra également de rejoindre Couvin via une correspondance prévue en gare de Philippeville (à étudier dans le cadre du redéploiement de la zone en 2021).
- **Sambreville - Jemeppe-sur-Sambre – Gembloux (création)**
 - Cette nouvelle liaison est proposée via le Plan Régional de Transport Public de la zone de Gembloux (voir point 3.1.2) en complément de l'offre ferroviaire d'heures de pointe de la L144 (Jemeppe – Gembloux).
 - Les attentes régionales de l'offre cible pour cette liaison unidirectionnelle express sont les suivantes :
 - 1 parcours toutes les deux heures vers Gembloux de 6h à 13h et vers Sambreville de 13h à 20h ;
 - Cette liaison dessert le PAE de Créalys (1.707 emplois) ;
 - Cette liaison permettra le matin de rejoindre Ottignies/Bruxelles via une correspondance en gare de Gembloux et d'en revenir l'après-midi.
 - L'OTW vise une mise en service de cette nouvelle ligne simultanément aux autres lignes concernées par le Plan Régional de Transport Public de la zone de Gembloux, soit au plus tard un an après la validation de ce dernier.

Proposition d'avis de l'Organe :

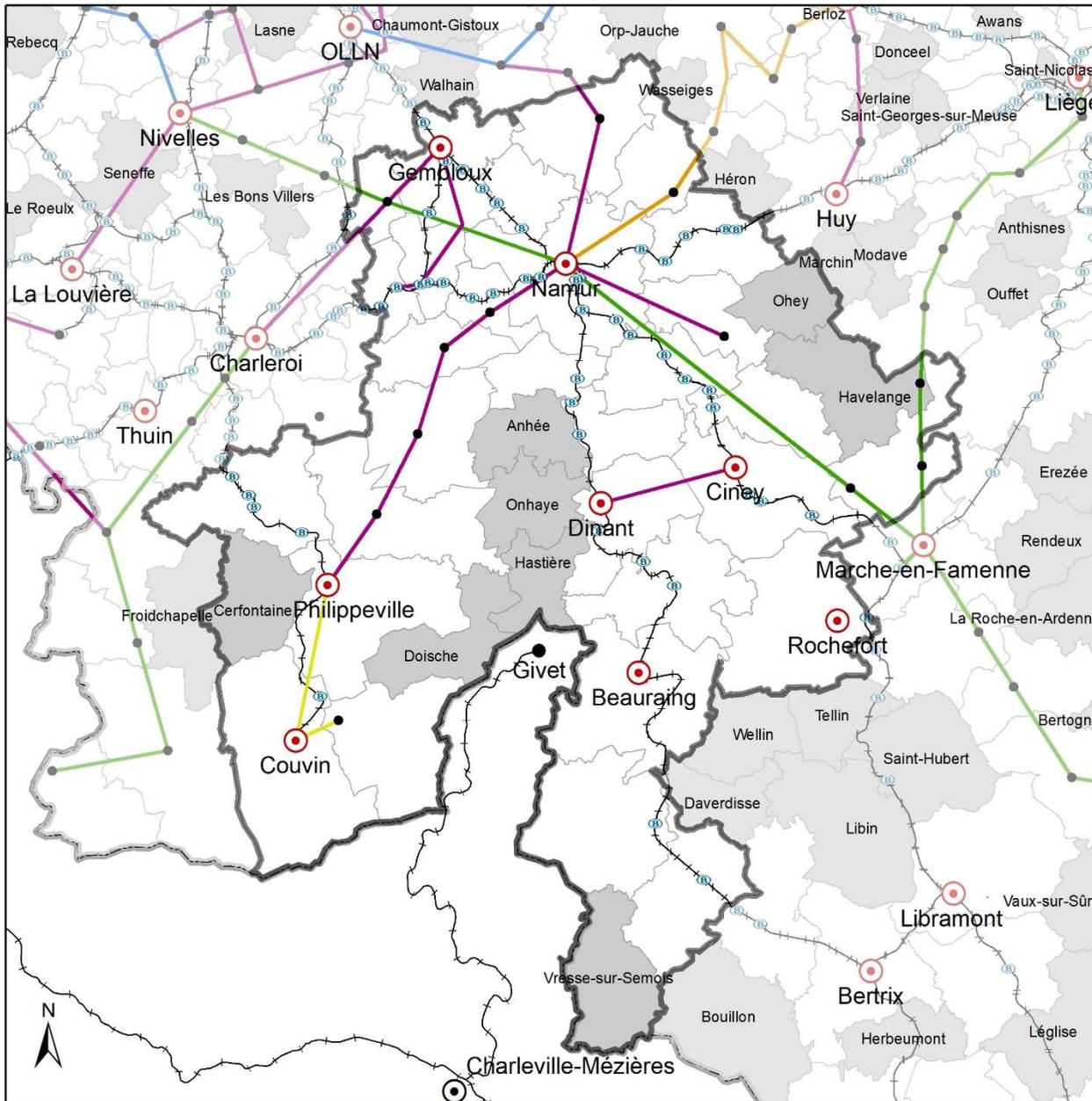
L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes (cfr fiches en annexe) :

- Bastogne – Sainte-Ode Bastogne - Tenneville - Nassogne - Marche-en-Famenne (- Somme-Leuze - Namur)
- Ciney - Dinant
- Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi
- Gesves – Namur
- Jodoigne – Incourt – Perwez – Ramilies – Eghezée - Namur
- Nivelles – Genappe – Villers-la-Ville – Sombreffe – Namur
- Philippeville – Florennes – Mettet – Fosses-la-Ville – Floreffe – Namur
- Sambreville - Jemeppe-sur-Sambre - Gembloux

Réseau structurant intercommunal cible 2021 concernant le bassin de mobilité de Namur : résumé pour chaque liaison Express (pour information)

Liaison	Flux domicile-travail	PAE et POI à desservir	Correspondance	Direction	Desserte en semaine	Desserte le samedi	Offre sup/an (km)	Année de mise en oeuvre
Bastogne - Sainte-Ode - Tenneville - Nassogne - Marche-en-Famenne (- Somme-Leuze - Namur)	1296	Hôpital Sainte-Thérèse Vivalia de Bastogne, PAE La Pirire, PAE WEX et, uniquement en HP, Somme-Leuze et pôle emploi Jambes	En gare de Marloie vers Namur	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	385.000	Par paliers en 2020 et 2021
Ciney - Dinant	552	PAE Sorinnes, CHU UCL Namur - Site de Dinant (Saint-Vincent)	- En gare de Ciney vers Arlon - Si possible, en gare de Ciney vers Namur	Bidirectionnelle	1 voyage/h de 6h à 9h et de 16h à 19h	1bus/2h de 6h à 20h	60.000	2021
Gembloux - Sombreffe - Fleurus - Charleroi	5565	PAE Fleurus-Martinrou, pôle universitaire ULG Gembloux et uniquement en HP PAE Sauvenière	En gare de Gembloux vers Bruxelles	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	250.000	2021
Gesves - Namur	807	PAE Naninne, Jambes	En gare de Namur vers Bruxelles	Unidirectionnelle vers pôle	1 voyage/h de 6h à 9h et de 16h à 19h	Non	33.000	2021
Jodoigne - Incourt - Perwez - Ramillies - Eghezée - Namur	3386	Clinique Saint-Luc de Bouge	En gare de Namur vers Liège	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	55.000	2021
Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré - Liège	3838	Sart-Tilman, PAE Soheit-Tinlot, Base militaire de Marche	- En gare de Marloie vers Namur et Bruxelles - En gare de Liège-Guillemins vers Bruxelles	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	231.000	Par paliers en 2020 et 2021
Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe - Namur	1833	Ecolys, Crealys, Nivelles Sud, Nivelles Nord, gare de Mazy (en lien avec redynamisation ligne 144 Jemeppe-Gembloux)	En gare de Nivelles vers Bruxelles	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	282.000	Par paliers en 2020 et 2021

Liaison	Flux domicile-travail	PAE et POI à desservir	Correspondance	Direction	Desserte en semaine	Desserte le samedi	Offre sup/an (km)	Année de mise en oeuvre
Philippeville - Florennes - Mettet - Fosses-la-Ville - Floreffe - Namur	4736	PAE Mettet, Namur-Ouest et, en l'attente étude redéploiement et liaison express, Viroinval	- En gare de Namur vers Liège - En gare de Philippeville vers Couvin (à étudier dans le cadre du redéploiement de la zone en 2021)	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	35.000	2021
Sambreville - Jemeppe-sur-Sambre - Gembloux	473	PAE Créalys	En gare de Gembloux vers Bruxelles	Unidirectionnelle vers pôle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	Non	52.000	A définir
Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont - Namur	3285	PAE Fernelmont, CHR de Namur	- En gare de Waremme vers Liège - En gare de Namur vers Bruxelles	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	419.000	2020



Réseau structurant intercommunal express cible 2020-2021

Bassin de mobilité de Namur

	Région
	Bassin de mobilité de Namur
	Commune
	Pôle (SDT)
	Pôle extérieur à la Wallonie (SDT)
	Autre pôle extérieur à la Wallonie
	Arrêt
	Gare/arrêt SNCF
Réseau structurant express	
	Réseau ferroviaire
	Existant inchangé en 2020
	Existant renforcé en 2020
	Existant à étudier en 2021
	A créer en 2020
	A créer/renforcer en 2021
	Commune à connecter au réseau structurant express



Date: Septembre 2020
 Source: SPW - Autorité Organisatrice du Transport